

CONTACT et horaires

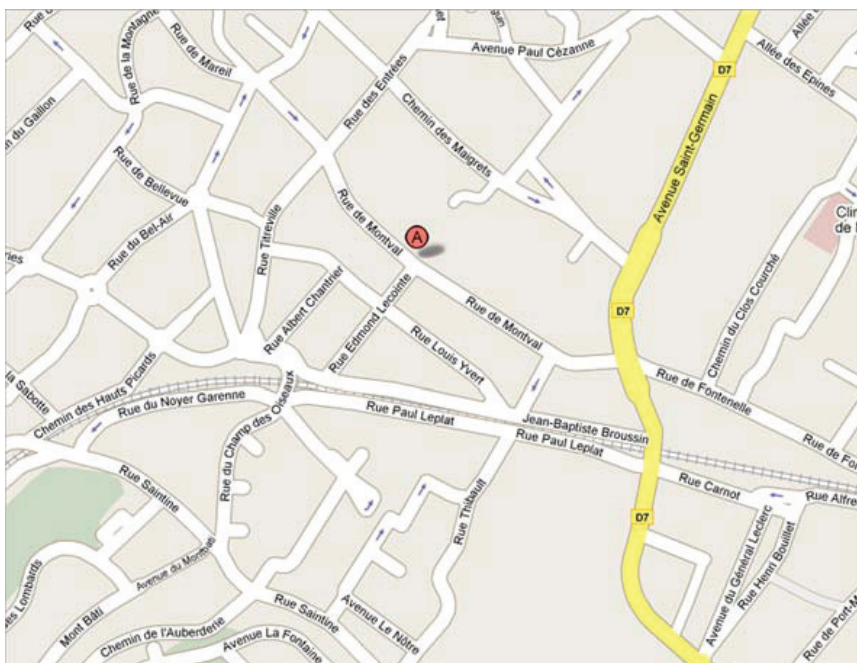
L'hôpital de jour Jean Ernst accueille les patients les jours ouvrables :

Le lundi de 11h00 à 16h30
Du mardi au jeudi de 09h30 à 16h30
Et le vendredi de 09h30 à 15h30

- > Tél : 01 39 16 24 86
- > E-mail : hopjour.marly@th-rousseau.fr

Structure du Centre Hospitalier Théophile Roussel - 1 rue Philippe Mithouard - BP 71 - 78363 MONTESSON
Cedex - 01 30 86 38 38 - www.th-rousseau.fr

PLAN d'accès



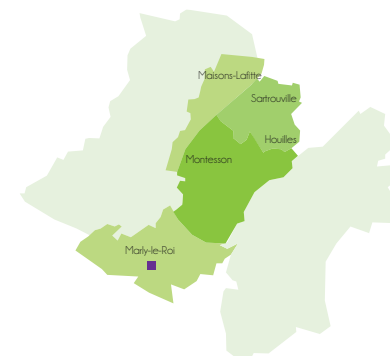
CENTRE HOSPITALIER
THÉOPHILE ROUSSEL

PSYCHIATRIE DE L'ADULTE

SECTEUR 78G07

HÔPITAL DE JOUR "JEAN ERNST"

CHTR - Service Communication - Mai 2023



14 rue de Montval
78160 Marly-le-Roi
Tél : 01 39 16 24 86
Fax : 01 39 58 01 25
E-mail : hopjour.marly@th-rousseau.fr
www.th-rousseau.fr

LE secteur

La psychiatrie publique fonctionne sur le mode de la sectorisation, un découpage géo-démographique organisé pour la prévention et le traitement des troubles mentaux.

Le 7^{ème} Secteur de Psychiatrie Générale des Yvelines (78G07) couvre les communes de Bougival, L'Etang-la-Ville, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Marly-le-Roi, Le Mesnil-le-Roi et Le Port-Marly.

A cette fin, il propose des structures d'accueil et de soins diverses, allant de la consultation à l'hospitalisation.

Le 78G07 est rattaché au Centre Hospitalier Théophile Roussel (Montesson - 78).

L'UNITÉ et l'offre de soins

Situé au cœur de la ville, l'hôpital de Jour de Marly est une passerelle entre les unités d'hospitalisation complète et les soins ambulatoires (Centre Médico-Psychologique, psychiatre libéral etc). Il assure des soins polyvalents individualisés sous forme d'activités thérapeutiques en journée et propose un accompagnement pour l'insertion des personnes dans leur milieu familial, professionnel et social. Il peut prendre le relais d'un séjour hospitalier, en complémentarité avec une prise en charge ambulatoire CMP, ou sur indication d'un suivi en libéral.

Notre structure propose sur indication médicale, un programme d'éducation thérapeutique spécialisé dans les troubles de l'humeur labellisé par l'Agence Régionale de Santé.

Notre unité, inscrite au sein d'une démarche d'amélioration continue de la qualité, travaille avec des normes d'hygiène hospitalières, suivant des protocoles validés par l'Equipe opérationnelle d'Hygiène : repas, désinfection des locaux. Les professionnels bénéficient de formation continue et d'accompagnement dans la mise en œuvre de ces pratiques.

L'offre de soins :

- > Entretiens médicaux et infirmiers
- > Activités de groupe à visée thérapeutique
- > Prises en charge individuelles : psychomotricité
- > Ateliers à visée de réinsertion et sorties à l'extérieur
- > Temps de vie collective
- > Repas thérapeutiques

L'ÉQUIPE pluridisciplinaire

La prise en charge est assurée par une équipe composée d'un psychiatre, d'infirmier(es), d'une psychomotricienne, agent hospitalier, et d'un cadre de santé. Un travail en collaboration est réalisé avec l'assistante sociale du secteur.

INFORMATIONS Complémentaires

ADMISSION

Le psychiatre traitant (du CMP ou en libéral) adresse un courrier au praticien de l'hôpital de jour pour une demande d'admission.

L'admission se fait après deux entretiens par le psychiatre de l'Unité :

- > Entretien médical de prise de contact : présentation de la structure, évaluation de l'indication
- > Temps de réflexion pour le patient et échanges en équipe pluridisciplinaire.

Le projet de soins personnalisé est élaboré entre le patient et l'équipe soignante. Les soins sont dispensés en cohérence avec ce projet. Ceux-ci s'articulent autour d'entretiens, de médiation (activités, sorties, réunions...), individuels ou/et de groupe.

- > Entretien médical de pré-admission : formalisation du contrat de soins et proposition d'emploi du temps. Il peut être réévalué et réajusté en cours de suivi.

Le psychiatre traitant continue à assurer le suivi et la prescription médicamenteuse et est informé régulièrement de l'évolution de l'usager.

L'équipe de l'hôpital de jour travaille également en collaboration avec les équipes du Centre Médico-Psychologique et les différents services d'hospitalisation.

HORAIRES DES REPAS

Café d'accueil à 09h30

Déjeuner à 12h45

Collation à 15h30

MODALITÉS DE SORTIE

La durée de prise en charge à l'hôpital de jour est variable. La fin du suivi est décidée entre le patient et l'équipe, en accord avec le psychiatre traitant.

